



## Déclaration de la FSU au CAEN du 13 mars 2018

Les premières mesures prises par le gouvernement et concernant les fonctionnaires, gel du point d'indice, jour de carence, compensation imparfaite de la hausse de la CSG, entrent en application et donnent une indication assez précise sur les finalités de la mission CAP 2022. La Fonction Publique est vue comme une charge financière, il importe donc de réduire son périmètre d'action, de supprimer des postes selon le gouvernement, sans considération des services rendus et de transférer une partie des missions à des organismes privés.

Nous ne pouvons taire, Mr Le Recteur, le texte d'orientation du gouvernement « Refonder le contrat social avec les agents publics » sur la fonction publique remis par le secrétaire d'Etat à la Fonction publique du ministre "de l'Action et des comptes publics" M. Darmanin, M. Dussopt.

Vu le volume des généralités, langue de bois et "éléments de langage" qu'il contient, nous en donnons un résumé.

**Premier point** : le gouvernement veut mettre en place la fusion des CHSCT dans les CT, de même que les ordonnances Macron permettent, dans le privé, de liquider les CHSCT en les intégrant aux comités d'entreprises, cela au moment précis où, ce que l'on peut constater dans l'Education nationale, les CHSCT joue un rôle croissant dans la fonction publique, nous le signalerons à la Région plus loin à l'occasion de son plan « Marshall ».

Le gouvernement veut aussi affaiblir les CAP en réduisant leur champ aux "décisions ayant un impact négatif sur la carrière des agents" et en transférant une partie de leurs attributions actuelles aux ... chefs de services.

**Second point** : faire acter "les modalités juridique et de gestion permettant une extension du recours au contrat". Le document ne parle pas des concours de recrutement de fonctionnaires, où les postes sont en diminution.

**Troisième point** : instaurer la distinction des "composantes de la rémunération des agents publics" dans le cadre de la "maîtrise de leur masse salariale", cela en abordant immédiatement la "rémunération au mérite».

**Quatrième point**, le plus "langue de bois" : il faut "accompagner les agents" pour qu'ils soient plus "mobiles" entre corps, entre les 3 fonctions publiques, et vers la sortie de la fonction publique.

**Maintenant, la FSU résume en langue-pas-de-bois. Le gouvernement veut :**

- 1) **casser les instances représentatives de protection des carrières et de concertation,**
- 2) **généraliser le recours aux contractuels,**
- 3) **payer au "mérite" et à la "performance",**
- 4) **pousser les pas contents vers la porte de sortie.**

La FSU rappelle son attachement à un Service Public de qualité, au service de l'intérêt général, répondant aux besoins fondamentaux de la société et **respectant le principe d'indépendance du fonctionnaire vis-à-vis du pouvoir politique comme de l'arbitraire administratif.**

Dans ce cadre, l'Éducation n'est pas épargnée avec des projets rétrogrades concernant le lycée, la voie professionnelle et l'accès à l'enseignement supérieur. Les réformes et les annonces de réformes s'abattent ainsi sur le système éducatif si brutalement que le gouvernement peine à masquer sa volonté de faire table rase des principes qui ancrèrent l'école dans la République. Si ce projet aboutissait, les élèves comme les enseignants seraient alors confrontés à des logiques largement calquées sur les modèles anglo-saxon dans lesquels l'enseignement public est noyé dans un vaste marché éducatif où chacun devient l'entrepreneur de soi-même.

Dans le premier degré la diminution du nombre de postes ou leur maintien au même niveau, selon les départements, combinée au dédoublement en éducation prioritaire qui se font donc à moyens constants, conduit à des fermetures de classes voire d'écoles dont la logique est de pousser aux regroupements, des écoles et bientôt des communes. C'est ce qui explique les réactions importantes et la poursuite, notamment dans l'Allier, de mouvement contestant la carte scolaire et exprimant au ministère la nécessité d'une augmentation du nombre de postes afin de maintenir les écoles, débouler en éducation prioritaire, étendre celle-ci en ne la conditionnant plus à la seule politique de la ville, reconstituer les Réseaux d'aides largement démantelés voici 8 ans, faire face aux besoins pour l'intégration des handicapés et des allophones.

La refonte générale des dotations en collège pose de nombreuses questions dont la principale est pour quel objectif ? La réponse est dans l'évolution de la dotation, -378 heures, moins 21 postes, pour 50 élèves de plus ! L'allocation progressive des moyens semble bien abandonnée !

Par département, la situation n'est pas non des plus favorables : Dans le Cantal, -94 élèves pour -191 heures, soit une hypothèse de -10 postes ; dans l'Allier, -126 élèves pour -153 heures, soit une hypothèse de -8 postes ; dans la Haute-Loire, -72 élèves pour -165 heures, soit une hypothèse de -9 postes et enfin dans le Puy de Dôme, +260 élèves et +329 heures, soit une hypothèse de +18 postes, probablement moins.

La prise en compte des élèves ULIS dans les dotations des classes générales de collège peut apparaître a priori comme une volonté de mieux intégrer ces élèves, mais on voit apparaître en parallèle la diminution de la baisse de la dotation ULIS. Or tous ces élèves ne peuvent intégrer une classe générale même sur de petites plages horaires et ont besoin de cours et d'un suivi spécifiques en ULIS. La situation de chacun de ces élèves nécessite des situations d'enseignement et d'apprentissage différentes et ne peut se dissoudre dans une classe générale. C'est donc un affaiblissement des ULIS et une régression pour ces élèves, pour une « économie » de moyens dérisoires.

Même constat pour le dispositif relais qui se trouve lui aussi amputé d'heures d'enseignement.

Quant aux moyens des UPE2A et aux heures FLE, dont le montant semble être 529h, il est curieux de définir l'enveloppe sans avoir défini les modalités de répartition ni les besoins. Ceux-ci ne seront pas en adéquation avec les moyens alloués.

Quel décalage entre les discours sur l'école inclusive et bienveillante et la réalité d'une gestion comptable qui économise des moyens sur les plus faibles !

D'ailleurs Monsieur le Recteur avez-vous eu le temps de vous pencher sur le cas des enfants réfugiés qui sont accueillis au squat de Clermont-Ferrand, où grâce à des bénévoles défendant le droit à un toit pour tous (voir décision du tribunal le 15/02/18), grâce à un investissement grandissant, propose une offre par défaut pour des mineurs non accompagnés, en danger, se retrouve face à un devoir moral de protection juridique et sanitaire, de diffusion de savoirs et de gestion de vie collective... ?

Dans les lycées généraux technologiques les créations de 26,5 ETP permettront a priori de ne pas dégrader les conditions d'enseignement, alors que les effectifs augmentent de plus de 200 élèves pré bac et post bac. La création de 6,5 ETP dans les lycées professionnels aura certainement le même effet positif. La FSU regrette cependant les retraits de postes en SEGPA, -16 élèves et 5 postes retirés, ce qui semble très excessif au regard des effectifs élèves. La FSU s'interroge sur l'origine de la baisse d'effectifs : désaffection des élèves, volonté de limiter les effectifs dans ces filières ?

La nouvelle baisse des H/E collège dans les départements de l'Allier et du Puy de Dôme est particulièrement inquiétante car du fait de collèges ruraux et urbains, ces derniers ont en réalité un indicateur encore plus faible, accentué par les suppressions d'emplois dans les collèges. L'écart très important entre les H/E prévisionnels et les H/E théoriques interroge fortement sur la validité des prévisions dont on pourrait imaginer qu'elles servent d'alibi pour masquer la dégradation des conditions d'enseignement.

Le maintien à un niveau élevé des HSA par emploi dans les LGT et LP n'est pas de nature à faciliter l'implantation de postes dans ces établissements.

Ces prévisions annoncent donc une rentrée 2018 certainement plus difficile dans les collèges de l'académie, sans pour autant que les conditions d'enseignement ne s'améliorent dans les lycées.

Et pour un avenir proche, la philosophie générale du projet Blanquer concernant le lycée et le baccalauréat est inadmissible : disparition du baccalauréat en tant que diplôme national et 1<sup>er</sup> grade universitaire, modularisation, complexité et opacité de l'offre, autonomie des lycées, ... Enfin, le risque est grand que la complexité du choix de « parcours individualisé » pénalise les élèves les moins favorisés.

Pour l'enseignement professionnel, les mesures décidées en CREFOP le lundi 15 janvier augurent mal de l'avenir car l'exécutif régional a fait ses choix : favoriser le Privé et l'apprentissage sans que le Ministère ou ses représentants académiques s'y opposent!

La FSU a pris connaissance du rapport Calvez-Marcon et dénonce les propositions du rapport qui ne font qu'insérer la Voie Pro dans les mesures prises par le Premier Ministre le 9 février concernant l'apprentissage. Quasiment l'ensemble des mesures font des lycées professionnels des « SAS » pour préparer les jeunes non pas à un métier mais à entrer en apprentissage. Nous comprenons mieux la multiplication des ouvertures de formation en mixité de public sur notre académie à la rentrée prochaine semblant anticiper les décisions ministérielles.

C'est une transformation d'ampleur qui est préconisée. Elle aura des incidences sur l'ensemble de la voie professionnelle scolaire : modification des parcours, des contenus et des certifications. Davantage encore qu'avec la réforme de 2009 qui avait déjà ramené le Bac Pro de 4 à 3ans, le fonctionnement de nos lycées s'en trouvera profondément modifié.

Si les préconisations de ce rapport sont mises en œuvre, elles auront de graves conséquences pour les élèves et leurs enseignants. Avec la mise en place d'une seconde organisée en famille de métiers, les lycéennes et lycéens perdront encore une année de formation en Bac pro. On passerait donc d'un bac pro en 3 ans à un bac pro en 2 ans ! Cette déprofessionnalisation est en complète contradiction avec l'objectif d'améliorer leur insertion professionnelle. Les jeunes ne passeront plus le CAP ou le BEP comme diplôme intermédiaire. Ils obtiendront un baccalauréat moins professionnel qui ne leur permettra pas pour autant d'améliorer leur poursuite d'étude. Sous couvert d'innovation pédagogique, les professeurs de lycée professionnel (PLP) seront contraints, comme en 2009, de bricoler des référentiels pour mettre en œuvre ces secondes mais aussi les expérimentations imposées, ou encore les périodes de formation en milieu professionnel différenciées en fonction des diplômes préparés et des niveaux de classes. Les disciplines d'enseignement général seront sommées de répondre au seul objectif de développer quelques compétences sociales. Les modifications proposées en termes de certification auront inmanquablement des conséquences néfastes en termes de conditions de travail.

La FSU dénonce les bases sur lesquelles ce rapport a été construit. Celui-ci répond aux exigences des organisations patronales plutôt que de proposer des dispositifs pour améliorer et sécuriser le parcours des élèves. Les mêmes causes auront les mêmes effets : la dévalorisation de la voie professionnelle. C'est, au contraire, le service public de la formation professionnelle scolaire qui doit être conforté et renforcé. Il permet un meilleur taux d'accès au diplôme et contribue davantage à éviter les sorties sans qualification. De plus, il offre une formation méthodique et complète assumant ainsi la double finalité des diplômes : poursuite d'études et insertion professionnelle.

Le gouvernement d'Édouard Philippe, à travers sa ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche Frédérique Vidal, a décidé de mettre un terme au libre accès à l'université en menant l'adoption à marche forcée de la loi ORE (Orientation Réussite des Étudiants). En mettant en place la plateforme Parcoursup dès janvier avant même que la loi n'ait été votée au Parlement, le gouvernement s'est affranchi des règles démocratiques élémentaires. Le gouvernement a résolument profité du scandale du tirage au sort pour l'accès aux filières en tension en 2017 pour mettre en place la sélection à l'entrée de l'université ; 99,85% (chiffre ministère ESR) des lycéens avaient pourtant pu accéder à une formation du supérieur avec l'ancienne plateforme APB. À l'Université Clermont Auvergne, 15 formations de Licence sur 31 refusent de pratiquer la sélection et leurs équipes ont décidé de répondre favorablement à tous les vœux des lycéens ; certaines UFR (Unités de Formation et de Recherche) ont également prévenu que, sans moyen pour la

rentrée 2018, tous les dossiers seront automatiquement acceptés en mai. Les équipes pédagogiques marquent ainsi leur refus de ce changement de paradigme et leur attachement au système universitaire. En refusant d'investir massivement dans l'université afin d'accueillir dans les meilleures conditions les lycéens des générations 2000 (la France est toujours en dessous de l'investissement moyen par étudiant des pays de l'OCDE), le gouvernement décide de placer l'université sous tension afin d'imposer le recours à la sélection des étudiants et l'augmentation des frais d'inscription comme une solution acceptable auprès d'une communauté enseignante aux abois. Cette stratégie remet complètement en cause la mission de service public de l'université et le libre accès aux études supérieures.

Le projet macroniste, inspiré de l'économiste Gary-Bobo (Macronleaks, novembre 2016), est en cours de réalisation, sur le modèle anglo-américain. On peut en mesurer les enjeux et les effets violents annoncés (sélection des étudiants, endettement des familles, dégradation des conditions d'accueil, accroissement de la dette nationale, spéculation financière sur l'éducation). La FSU s'oppose à toute sélection à l'entrée à l'université et demande la mise en place d'un véritable accompagnement permettant à tout.e lycéen.ne de suivre la filière de son choix.

Nous rappelons à la région pour son plan Marshall:

Report de la construction du nouveau lycée (fusion Camille Claudel/ Marie Curie) à 2021.

CHSCTA du 18 décembre 2017

Lycée Blaise Pascal : (suite au CHS du 13 décembre 2017)

. La centrale incendie est obsolète, impossible de la réparer en cas de panne, les alertes de confinement sont aussi affectées.

. Les capteurs incendie sont radioactifs.

. La façade du bâtiment 4 se délite. Des purges se font, mais la façade continue à se dégrader, des morceaux tombent.

. La terrasse en contrebas des bâtiments 4 et 5 est à l'origine d'infiltrations qui affectent les cuisines et les conditions d'hygiène qui doivent y régner. Le béton des escaliers se délite.

. Le local de plonge dans la cantine est un local de stockage qui a été aménagé. Les plafonds sont bas, le local exigü, les machines, la chaleur, et l'humidité ambiante, engendrent de mauvaises conditions d'hygiène.

. Des morceaux de toiture se détachent par grand vent. Les morceaux tombent dans l'enceinte de l'établissement ou dans la rue.

. Les barrières rue d'Amboise n'empêchent pas l'accès à la cité scolaire. Les élèves passent au-dessus, le portail de la rue d'Amboise étant condamné dans le cadre de Vigipirate.

. L'éclairage de la cour du self est insuffisant.

. Les accès handicapés sont inexistantes.

. La température des salles de sciences physiques est basse en hiver du fait de la ventilation nécessaire, fonction de la présence de produits dangereux dans ces salles.

LPO A Londres :

Problèmes électriques et de chauffage (qui a entraîné une fermeture de l'internat)

LPO Lafayette :

Problèmes d'étanchéité des toitures.

LPO Chamalières :

Problème de chauffage

LP Val d'Allier

Problèmes en cuisine (devis de 10000€ en attente)